



Consignes de sécurité

à respecter impérativement lors de la **battue**

1

Il est interdit de charger son arme avant le signal de début de battue

2

Il est obligatoire à l'arrivée à son poste de repérer ses voisins immédiats

3

Il est obligatoire de définir sa zone de tir en calculant ses angles de 30° (cf. schéma au dos)

4

Il est interdit de quitter son poste (même si un animal est tiré) et de se déplacer avant le signal de fin de battue

5

Il est interdit de tirer sur un gibier non formellement identifié

6

Il est obligatoire d'effectuer un tir fichant (dirigé vers le sol) et à courte distance (30 m). Le tir assis est interdit.

7

Il est interdit de tirer dans la traque et de tirer un gibier rentrant dans la traque

8

Il est interdit de tirer en direction des routes et chemins ouverts au public ainsi que des habitations

9

Il est obligatoire de décharger son arme au signal de fin de battue. Le contrôle des tirs est alors autorisé

30 m maximum

Zone de tir



3 pas

3 pas

5 pas

5 pas

Traque

